# Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation du règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative des organisations de jeunesse

* Datum : 27-04-2010
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2011029037

Article 1 Le règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative des organisations de jeunesse, ci-annexé, est approuvé.
Article 2 Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.
Article 3 Le Ministre en charge de la Jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.
  
  Bruxelles, le 27 avril 2010.
  Pour le Gouvernement de la Communauté française :
  La Ministre de la Jeunesse,
  Mme E. HUYTEBROECK
  ANNEXE.
Article N Règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative des organisations de jeunesse
  (Pour le règlement, voir : 2010-03-02/08)